

Assurance crédit

**Naviguez loin,
sécurisez votre poste client**



**Global Kup
Excess**

La prévention du risque catastrophe
à la portée de votre TPE-PME



ASSURCRÉDIT

réinventons / l'assurance crédit



Global Kup Excess

La prévention du risque catastrophe à la portée de votre TPE-PME

La simple confiance dans l'expérience de paiement de vos principaux clients peut mettre en péril votre propre entreprise: 15000 fournisseurs en France sont entraînés chaque année à la faillite par leurs propres clients, risque catastrophe par nature imprévisible.

AXA Assurcrédit apporte aux TPE-PME une offre novatrice d'assurance crédit face au risque catastrophe d'impayés.

Accessible aux TPE-PME et adaptée au risque catastrophe d'impayés

Quel est le montant de la prime ?

3 à 4 fois moins cher que les contrats classiques du marché, le produit est très accessible.

La prime annuelle est basée sur le chiffre d'affaires au bilan (jusqu'à 7,5M€ HT), elle n'est pas soumise à déclaration de chiffre d'affaires.

Quelle est la garantie ?

La garantie s'applique à l'insolvabilité constatée pendant la durée de vie du contrat (redressement ou liquidation judiciaire, procédure de sauvegarde ou équivalents selon les pays), pour des créances supérieures à 800€ TTC relatives à des ventes de marchandises ou prestations de service. Hors particuliers et sociétés liées, le contrat vise tous les acheteurs relevant du droit privé.

Quand se déclenche la garantie ?

Quand le seuil de la franchise annuelle globale choisi (10K€, 20K€ ou 30K€ HT) est dépassé. Il correspond à votre capacité à supporter les premiers impayés. La franchise est alimentée par les créances en insolvabilité constatée supérieures à 800€ TTC, nettes des recouvrements

éventuels, plafonnées aux limites de crédit accordées, et après application de la quotité garantie.

Quelles sont les limites de garantie ?

Le maximum d'indemnité annuelle est de 30 fois la prime. Chaque créance, au-delà de la franchise et dans la li-

Gérez avec les meilleurs outils les risques de votre poste-client pour protéger votre avenir

mite du crédit assuré, est indemnisée à 100% pour les crédits de plus de 5000€ HT, 80% au dessous.

Quelle est la durée du contrat ?

C'est un contrat de deux ans avec tacite reconduction par période biennale.

Quels sont les pays couverts ?

France y compris DOM-TOM, Union Européenne, Monaco et Suisse (autres pays de la Global Kup sur demande).

Complète par ses services et simple dans sa gestion

Quel service d'information et à quel prix ?

Le service de prévention des risques et d'information financière accessible sur notre site www.assurcredit.com couvre plus de 50 millions d'entreprises dans le monde. L'interrogation avec la surveillance sur les petits crédits (jusqu'à 5000€ HT) en France est illimitée et gratuite, dans les autres cas elle est disponible selon le tarif en vigueur.

Un service de recouvrement est-il proposé ?

Oui en option via notre partenaire à un tarif négocié. Vous devez à l'issue de la date maximum de relance (120 jours à compter de la date de la facture la plus ancienne pour la France, 180 jours pour l'export) engager, au plus tard dans les 90 jours suivants, une procédure de recouvrement amiable via le mandataire retenu, ou judiciaire. Après indemnisation, les récupérations sur toute créance sont reversées à l'assureur dans la limite des indemnités payées au titre de cette créance.

Comment faire ses demandes de crédit sur acheteur ?

En ligne via www.assurcredit.com en utilisant vos codes d'accès.

Quel est le délai d'indemnisation ?

Vous déclarez en ligne via www.assurcredit.com vos créances en insolvabilité constatée. Le délai d'indemnisation est de 30 jours.

Quel est le mode de facturation ?

La prime annuelle est facturée en une fois, payable par chèque à la signature du contrat et par prélèvement bancaire au renouvellement, et les frais de surveillance sont facturés mensuellement sur la France et par trimestre à l'export. Les primes et frais sont majorés de tous impôts et taxes en vigueur.

La gestion est personnalisée par votre intermédiaire d'assurance et un interlocuteur du service Gestion de la Relation Client d'AXA Assurcrédit vous est dédié.

contact 01 55 17 69 80
grc@assurcredit.com

Pourquoi souscrire ?

Un enjeu financier considérable

■ Délais et défaut de paiement

Si vous faites partie des 80 % des fournisseurs qui vendent à crédit, vous subissez les retards de paiement de vos clients, et courez un risque d'impayé.

Sur un montant total de crédit inter-entreprises de plus de 600 Md€, la moitié en volume est assurée crédit, mais en nombre cela ne représente qu'1 entreprise sur 10. 30 jours de retard de paiement multiplient par 6 le risque d'impayé. L'effet domino entraîne 1 entreprise sur 6 à la faillite.

■ Préjudice immédiat

L'allongement du délai de paiement de vos clients entraîne des tensions de trésorerie immédiates. En cas de défaut de paiement, la perte est d'autant plus difficile à rattraper que votre taux de marge est faible.

Ainsi, pour compenser 25K€ d'impayés, il faut vendre 500K€ de plus à un taux de marge de 5% (et trouver 20 nouveaux clients à 25K€ !).

■ Rupture de la relation client

Il en résulte aussi une perte de capital client et de l'investissement commercial réalisé, faute de prévention préalable.

■ Meilleur financement de vos créances

La délégation du bénéfice du droit à indemnité au profit de votre banque ou de votre factor permet d'obtenir un meilleur financement de votre poste clients, premier actif de votre bilan.

Vos contacts AXA Assurcrédit

Paris

313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre cedex

tél : 01 55 17 69 70

fax : 01 55 17 69 10

Lyon

233 cours Lafayette · 69478 Lyon cedex 06

tél : 04 72 75 46 67

fax : 04 72 75 46 22

Strasbourg

26 avenue du Rhin · 67100 Strasbourg

tél : 03 88 44 62 52

fax : 03 88 44 62 43

Bordeaux

163 avenue du Haut Lévêque · 33608 Pessac

tél : 05 57 89 62 64

fax : 05 56 07 16 31

Lille

4 allée du Château Blanc - BP 10081 - Bât. Cottignies

59447 Wasquehal cedex

tél : 03 28 45 25 96

fax : 03 28 45 25 42

Nantes

6 rue du Château de l'Eraudière · 44300 Nantes

tél : 02 40 68 42 57

fax : 02 40 68 42 58

01 55 17 69 70

adv@assurcredit.com

www.assurcredit.com

AXA Assurcredit

313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre cedex